

Recherches préliminaires sur la cadastration romaine dans la région lémanique

Autor(en): **Pichard, Nathalie / Andres-Colombo, Marina**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie = Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia**

Band (Jahr): **70 (1987)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nathalie Pichard et Marina Andres-Colombo

Recherches préliminaires sur la cadastration romaine dans la région lémanique¹

1. Méthodes

Dès 1947, les problèmes de l'aménagement du territoire dans la région lémanique ont été abordés par les archéologues ou les historiens. La présence sur les bords du lac Léman d'une colonie romaine – la *Colonia Iulia Equestris* – posait en effet la question de l'attribution à des vétérans de l'armée de César des terres confisquées aux indigènes.

E. Pélichet² le premier avança l'hypothèse d'un partage du sol en lots égaux selon le modèle développé par les *Gromatici Veteres*³; il proposa une restitution de la centuriation des environs immédiats de la ville de Nyon, qui ne devait pas être par la suite fondamentalement mise en doute.

D'autres études, dans les régions lausannoise, genevoise, et dans celle de Bière VD⁴, montrèrent que la campagne romaine fut l'objet d'un arpentage systématique, certaines zones présentant même une superposition de cadastres.

Acceptant le postulat d'un certain immobilisme des structures agraires malgré de profondes mutations, les chercheurs ont tenté de dégager les axes directeurs antiques, éliminant les traces parasites qui, dès la fin de l'époque romaine, ont participé au bouleversement morphologique des campagnes; leur recherche, qui, soulignons-le, ne concerne qu'un espace géographique restreint, s'est fondée le plus souvent sur des documents cartographiques levés avant les remembrements parcellaires, des indices topographiques contemporains, telles les limites administratives, ou des photographies aériennes.

Notre approche méthodologique ne diffère pas fondamentalement de celle de nos prédécesseurs. Cependant, en choisissant un champ spatial étendu, elle définit une problématique plus large, mieux adaptée à une analyse historique, chronologique, et socio-économique des cadastrations.

Notre zone d'investigation comprend l'ouest de la région lémanique, des campagnes genevoises à celles d'Echallens VD et de Cossonay VD⁵. Elle prend donc en compte le territoire de trois colonies, Vienne, Avenches et Nyon, dont elle franchit les limites supposées, et concerne deux provinces.

En l'absence des composantes initiales de la centuriation – bornes, registre cadastral – notre étude a cherché à tenir compte des facteurs de longue durée du paysage moderne et contemporain: fossés, limites communales et ré-

seau routier, qu'une lecture des plans cadastraux et des cartes topographiques anciennes permet de reconstituer⁶.

Les plans cadastraux, levés dès la fin du 17^e s. dans les régions qui nous occupent, et d'échelle fort variable jusqu'au début du 19^e s., exigent des réductions manuelles longues, n'aboutissant parfois qu'à un relevé imprécis. Ils renferment pourtant des indications toponymiques et topographiques – routes et chemins de desserte, habitat dispersé, limites communales, limites de dîme ou de seigneurie, croix, églises etc –, héritières potentielles d'éléments antiques, qui doivent être situés sur la carte nationale actuelle au 1:25000, afin d'être mises par la suite en regard d'autres critères.

L'apport des plans cadastraux est donc précieux, indispensable, dans les régions fortement remaniées ou urbanisées.

La lecture de ces plans est facilitée par l'existence de cartes communales du début de 19^e s., dont l'échelle, généralement au 1:10000, permet la transcription sur une carte actuelle de même échelle, opération suivie d'une réduction au 1:25000.

Ce travail d'analyse des documents cartographiques au graphisme parfois succinct, et de reports successifs, est extrêmement long: c'est pourquoi le recours à des cartes topographiques au 1:25000 plus récentes, mais antérieures dans leur ensemble aux remembrements, s'est imposé.

La CN dite Siegfried, publiée dès la fin du 19^e s. pour le canton de Vaud, un peu plus tard pour le canton de Genève, permet une vision globale et relativement rapide d'un réseau routier aujourd'hui modifié, mais possède l'inconvénient majeur de présenter des déformations aggravées par la photocopie⁷. Les altérations doivent sans cesse être rectifiées lorsque l'on reproduit les informations à la table lumineuse⁸.

Un réseau d'indices non différenciés, implicites, est ainsi mis en place. Les étapes suivantes de la méthode les cernent peu à peu, les font converger et les organisent en un système cohérent.

Un travail préliminaire conduisant à une bonne connaissance morphologique et topographique des régions concernées précède l'opération de détermination des orientations fondée sur la recherche d'une périodicité et d'une direction constante.

Dans un premier temps, les réseaux en étoile, d'origine médiévale, sont écartés tandis que les tracés non fonctionnels qui évitent l'habitat, les anomalies telles que chemins isolés ou carrefours excentrés, toutes les composan-

tes, donc, d'un réseau orthogonal dégradé, sont soulignés. Le réseau routier apparaît alors «épuré», révélant ses grands axes.

L'oeil doit ensuite effectuer une sélection des informations, définissant les directions principales des tracés. Ce tri, forcément subjectif, doit dégager un nombre suffisant de lignes, dont on vérifie facilement le parallélisme au moyen d'une grille ou d'un papier millimétré⁹.

La méthode employée s'est révélée cependant impropre à mesurer avec précision l'orientation des cadastres; les valeurs proposées sont donc approximatives, pouvant varier de quelques degrés. Ce manque de netteté est préoccupant alors que l'existence de cadastres superposés d'orientation très voisine a été démontrée pour d'autres régions.

L'utilisation de grilles représentant des centurions (unités carrées d'arpentage) de 20 x 20 *actus* (mesure de longueur de 120 pieds romains) de différents modules, tracées automatiquement sur film indéformable, représente néanmoins un progrès par rapport aux feuilles quadrillées à la main utilisées jusqu'à présent¹⁰.

L'opération dite de «calage», dont le but est de faire renaître le système de coordonnées du cadastre sur les cartes topographiques retravaillées, s'opère en deux étapes:

1. Le relevé systématique et rigoureux, à l'aide d'un papier millimétré, place sur un même plan, et sans interprétation, itinéraires de courte, moyenne et longue distance. Il importe de considérer la direction générale du tracé, sans tenir compte des déformations qu'il a subies au cours des siècles, et de ne pas le fragmenter. Les traits de moins de 1,5 à 2 cm, représentant 315 à 500 m sur le terrain, peuvent appartenir à plusieurs orientations, et n'ont pour cette raison pas été retenus.

2. La seconde étape fait abstraction des limites intermédiaires des centurions pour ne retenir que les principaux *cardines* et *decumani*. L'observation attentive des cartes, là encore, permet de repérer les tracés les plus longs et les mieux conservés, les lignes parallèles d'écartement typique, ainsi que les perpendiculaires, qui tiennent lieu de points d'appui à la grille. Ces références doivent être cherchées tour à tour pour les *cardines* et les *decumani*. La réunion des indications concernant les axes nord-sud et est-ouest conduit ensuite à la reconstitution du système centurié. Il arrive toutefois que l'on hésite sur l'importance à accorder à tel ou tel tracé; seule une appréciation qualitative et quantitative des traits coïncidant, encore approximativement, avec le quadrillage théorique, peut amener une décision.

Le choix du module intervient après examen du comportement des tracés face au modèle quadrillé, choisi arbitrairement. Leur situation par rapport aux lignes de la grille permet de délimiter un ordre de grandeur du module; ce dernier est vérifié par calage de grilles de modules

cette fois très différents (704–710 m). Il est extrêmement hasardeux de proposer une mesure définitive. La nécessité de travailler sur une vaste région devient manifeste: la différence de module n'est perceptible que si les centurions restitués sont en nombre suffisant; après 10 unités en effet, l'écart entre des grilles de module proche, 710 et 709 m p.ex., n'est que de 1 mm. Il est fondamental d'avoir à l'esprit que l'*actus* romain n'a pas gardé constamment la même valeur, et qu'il a suivi les variations du pied.

Par ailleurs, la situation géographique de la région lémanique, étroitement bordée par le lac et le Jura avant de s'ouvrir sur le Plateau, incite à fonder la reconstitution de module des centuriations sur les axes parallèles à la direction générale du relief, les *decumani*. Les régions offrant un nombre acceptable d'axes nord-sud révèlent en revanche trop peu de traces intéressantes pour servir de base à la reconstitution du cadastre.

Le travail de recherche de la limitation est avant tout, on le voit, méthodologique; il détermine la crédibilité des restitutions proposées. Ainsi, la subjectivité et l'approximation attachées à la méthode suivie jusqu'à présent montrent qu'une reconstitution fondée sur une seule étude cartographique n'est pas satisfaisante. Interprétation de photographies aériennes, connaissance des sources écrites médiévales et modernes, filtrage optique et traitement informatique et numérique de données enregistrées par satellite apparaissent alors comme les éléments indispensables d'une méthode globale: les résultats, complémentaires, de chacune de ses composantes, corrélés dans la mesure du possible, mènent à la constitution d'un «corpus» d'indices¹¹.

N'utiliser qu'une des facettes de cette démarche, ce que nous avons été contraintes de faire, occasionne des problèmes d'interprétation des structures restituées¹². C'est pourquoi cette étude n'a pas la prétention de livrer des résultats définitifs, mais plutôt de donner des directions de recherche, de montrer l'intérêt, ainsi que les problèmes et les limites d'un travail sur l'occupation du territoire dans l'antiquité.

S'il faut nuancer pour l'instant les valeurs des modules, des orientations, et mentionner les difficultés à définir précisément l'extension de chaque cadastre, l'existence d'une pluralité de centuriations romaines dans la région lémanique n'est pas à mettre en doute.

2. Description morphologique des cadastres

Six orientations différentes ont été mises en évidence. (Voir plans en fin de volume)

Cadastre A¹³

Ce cadastre est orienté à N-60°E¹⁴; son module est de 705 m. Mal conservé dans certaines zones, il couvre un

secteur limité par le Rhône à Genève (présence sur la rive gauche du lac d'outouse) et la Venoge, à l'est de Morges VD.

Cadastré B

Il suit l'orientation de N-42°E; son module est de 708 m. Ce vaste réseau, très bien conservé de la région genevoise à celle d'Echallens VD pourrait coïncider avec un des cadastres reconnus autour d'Avenches VD¹⁵. Une recherche sur les CN 1203-Yverdon et suivantes permettra de dégager d'éventuels liens entre les deux secteurs. L'intérêt de ce cadastre est le rapport qu'il entretient avec la voie romaine repérée dans la région d'Aubonne VD.

Cadastré C

Par sa remarquable conservation dans la région de Cossonay VD et Echallens VD, ce réseau représente le meilleur exemple observé jusqu'ici de pérennité des structures antiques dans le paysage moderne et contemporain. Il a été localisé essentiellement dans la zone Echallens-Cossonay-Nyon VD. Il semble s'interrompre à l'Aubonne, à l'est de Rolle VD, malgré la présence de deux traces correspondant à son orientation, N-26°E, autour de Nyon VD. Son module est de 708 m.

Cadastré D

Orientée à N-48,5°E, d'un module de 708 m, cette centuriation est visible de l'est de la région genevoise à la Venoge. Elle est surtout centrée sur la région nyonnaise où apparaissent de nombreuses limites intermédiaires divisant les centuries. Si les traces tendent à disparaître à l'ouest de Nyon VD, autour de Commugny VD, elles resurgissent sur la rive gauche du lac: il pourrait s'agir là d'une nouvelle centuriation, d'orientation identique ou très proche.

Cadastré E

Cette cadastration, d'une inclinaison de N-22°E et d'un module de 708 m, est localisée dans la région genevoise, de part et d'autre du Léman, et se poursuit vraisemblablement sur territoire français. Sa limite orientale est floue, les traces devenant diffuses à l'ouest de Nyon VD.

Cadastré F

Ce cadastre, très localisé, intéresse essentiellement la région de Bernex GE; il est en effet malaisé d'interpréter les vestiges apparaissant sur la rive droite du Rhône et au-delà de l'Arve.

En outre, quelques traces de périodicité typique ainsi qu'un angle de centurie ont été repérés dans la région d'Echallens VD; nous pourrions être en présence d'une centuriation supplémentaire dont l'orientation a été pour l'instant arrêtée à N-34°E.

La comparaison entre ces six cadastrations permet de dégager leurs caractéristiques morphologiques:

Les orientations ne présentent pas de grandes dissimilitudes entre elles; elles suivent en gros les lignes du relief en se répartissant en deux groupes: les directions voisines de N-20°E et celles proches de N-45°E; la valeur extrême est représentée par le cadastre A, qui se distingue également par son module, 705 m, alors que les cinq autres structures usent d'une métrique supérieure.

On peut observer deux types de cadastration dans la région lémanique; leur définition est liée à l'état de conservation des réseaux qui permet d'estimer leur extension¹⁶. On voit ainsi apparaître clairement un vaste réseau de «compréhension», c'est-à-dire global, et plusieurs systèmes régionaux ou locaux, parfois moins faciles à détecter, dont les limites restent insaisissables.

Trois d'entre eux franchissent le Rhône; on en retrouve des traces sur la rive gauche du Léman qu'ils enveloppent (cadastres B, D, E); deux autres semblent faire de même, sans qu'il soit permis de l'affirmer catégoriquement (cadastres A et F). A l'est, la Venoge fait office de limite aux cadastres A et D.

Enfin, deux centuriations paraissent guidées par les conditions topographiques régionales: le cadastre E, calé sur le rivage du Léman, créant un *limes maritimus*, ainsi que le cadastre B, longeant le pied du Jura et déterminant un *limes montanus*.

3. Dégradation et conservation des cadastres: l'exemple de Cuarnens VD (fig. 1)

Le travail de reconstitution du cadastre doit tenir compte de deux facteurs opposés: la dégradation et la conservation des structures cadastrales. Ce dernier phénomène, observable dans le paysage moderne, prouve non seulement la réalité d'un cadastre, mais montre aussi à quel point les axes directeurs du paysage romain ont influé sur la constitution morphologique de nos campagnes, déterminant frontières politiques – limites communales, de dîme ou de seigneurie –, implantation humaine, organisation des terroirs – influence parfois forte sur le parcellaire –, et réseau routier, véritable vecteur du quadrillage antique.

L'exemple choisi ici illustre à la fois la pérennité des structures romaines et certains facteurs de dégradation de la voirie du cadastre. Il permet d'analyser les réactions des composantes post-romaines de l'espace rural face aux trames centuriées.

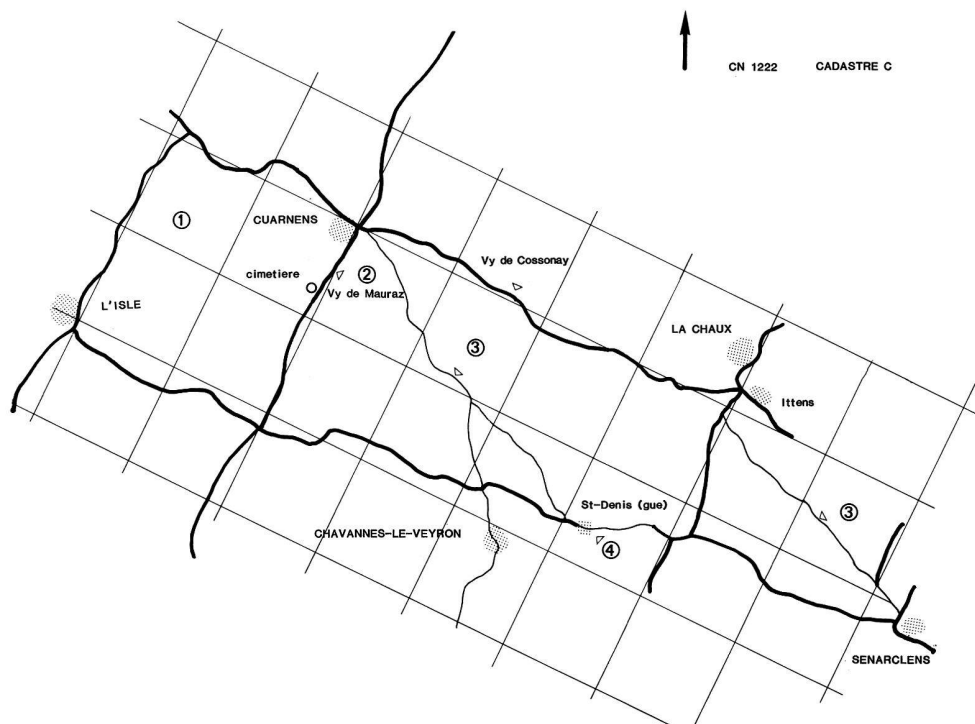


Fig. 1. La centuriation dans la région de Cuarnens.

Le cadastre C se distingue par la conservation remarquable de ses *limites* dans la région de Cossonay VD. Il semble être en outre intervenu de manière particulière lors de la création des agglomérations, puisque l'on observe une interdépendance entre cadastre et position des villages, très souvent situés à l'intersection des limites d'une centurie, ou sur l'un des axes.

L'emplacement de l'Isle VD et Cuarnens VD¹⁷ a été déterminé par la présence encore forte, au moment du regroupement de l'habitat, des pôles que sont les points d'articulation d'un réseau de centuriation. On peut alors supposer l'ancienneté de tels établissements, sans affirmer pour autant une continuité d'occupation de l'époque romaine au Haut Moyen Age, car si les *villae* antiques s'implantent parfois à l'angle de centuries, aucun exemple de cette sorte n'est attesté pour l'Isle VD ou Cuarnens VD. Plusieurs vestiges romains ont été néanmoins relevés sur le territoire de ces deux communes, dont une importante *villa* à Cuarnens VD¹⁸.

Cette continuité de l'époque romaine au Moyen Age pourrait être l'expression d'une sacralisation d'un point remarquable de l'ancienne centuriation selon le schéma: *terminus*—autel de carrefour—oratoire chrétien—église—habitat¹⁹.

Notons la situation des villages de Chavannes-le-Veyron VD et La Chaux VD, à proximité directe d'un *cardo* et d'un *decumanus* du cadastre C.

Le réseau routier, dont on n'a gardé ici que les grandes lignes, restitue les unités antiques (fig. 1,1), conservant

cinq carrefours qui ne se sont que très légèrement déplacés. La position excentrée de deux d'entre eux, anomalies dans le paysage actuel, est ainsi expliquée et prend dès lors une dimension historique nouvelle.

Tandis que le tracé de certains chemins continue de suivre en ondulant la direction de *cardines* et de *decumani* (fig. 1,2), d'autres voies se sont peu à peu affranchies du cadre strict de la centuriation, attirées par de nouveaux pôles ou cherchant des liaisons plus rapides.

Dans notre exemple, ces points d'attraction sont divers. La position du hameau de Ittens sur la commune de La Chaux VD intervient comme facteur de dégradation, faible ici, du réseau orthonormé; le carrefour quitte son emplacement originel.

De même, répondant au besoin d'un itinéraire direct²⁰ entre L'Isle VD et Senarclens VD – il évite le village de Chavannes-le-Veyron VD – la voirie moderne quitte le *limes* romain principal, et, tout en empruntant des limites intermédiaires antiques²¹, se dirige vers un passage obligé sur la rivière du Veyron, le gué de St-Denis (fig. 1,4).

Ailleurs, la création de voies de communication apparaît entièrement déterminées par la préexistence d'un réseau routier: le chemin quitte brusquement l'axe romain, traverse en oblique une centurie ou un groupe de centuries avant de rejoindre un *limes* parallèle. Le souci de liaisons plus faciles est à l'origine de ce phénomène (fig. 1,3).

Ainsi, le réseau routier médiéval et moderne, à qui l'on doit la fossilisation des structures antiques d'aménagement du sol, prend une dimension différente lorsqu'il est

analysé sous un angle historique large qui cherche à mettre en évidence aussi bien la dynamique des terroirs que l'immobilisme séculaire des campagnes.

4. Cadastration et éléments du paysage antique

a. Les voies romaines

Le paysage antique est marqué par la coexistence d'un réseau vicinal, desservant et délimitant les lots de la centuriation, et d'itinéraires à longue distance, interrégionaux ou internationaux, à fonction stratégique et commerciale. Si la première catégorie est décelable grâce à la périodicité de ses structures, le caractère fragmentaire de la documentation concernant la seconde interdit toute restitution exhaustive pour nos régions et rend plus fragiles les hypothèses s'y rapportant²².

La création d'un réseau routier fait partie de la structuration du milieu naturel par l'homme. Il intervient soit comme composante du paysage, en se superposant à la centuriation, sans agir sur son orthogonalité, soit comme principe directeur de son établissement.

L'intervention directe d'une voie dans la création des cadastres paraît improbable dans nos régions: les conditions topographiques limitent en effet la rectitude des tracés à des tronçons restreints: les routes présentent alors de multiples directions qui, inévitablement, coïncident avec celle de la centuriation. Ainsi, la route du pied du Jura dans sa partie occidentale (Pays de Gex), reconnue comme romaine par P. Broise²³, présente quatre concordances avec les limites de la cadastration E.

Une seule voie attestée comme romaine s'appuie manifestement sur le cadastre, ou en est la base: il s'agit de la route qui, dans la région d'Aubonne VD, suit un *decumanus* du cadastre B, avant de se diriger vers Cossonay VD en s'affranchissant de la centuriation²⁴.

b. Ville et campagne

La vocation économique de la cadastration s'affirme dans son aptitude à assurer la rationalisation de la production agricole et son écoulement rapide vers les centres de consommation et d'exploitation. Les terroirs ont été organisés par le pouvoir politique qui garde, par le biais des perceptions, un contrôle direct sur l'arrière-pays. Ainsi la ville, siège politique, religieux et économique, entretient des rapports étroits et complémentaires avec ses campagnes, dont elle reçoit les excédents.

Ces rapports se matérialisent-ils par l'organisation commune de l'espace ville-campagne, dans une volonté de confondre les deux secteurs? Des exemples d'organisation identique de l'espace urbain et rural existent dans le monde romain, mais restent des cas isolés. La préférence va à la nette délimitation du cadre urbain.

Tel est le cas de la *Colonia Iulia Equestris*²⁵. Les dernières découvertes archéologiques ont permis de proposer un plan de l'«acropole» de la ville et de ses abords: la direction générale du site est de N-20°E alors que celle de son faubourg diverge de N-12,5°E par rapport au tracé urbain. Des contraintes topographiques ont influé probablement sur cette dernière orientation. La discordance entre le centre monumental et l'arrière-pays s'affirme donc, tandis qu'en l'absence de plan plus précis, l'articulation entre le cadastre suburbain et rural n'est pas claire. La présence en outre de *renormationes* successives, bouleversant à chaque fois l'organisation des terroirs, et modifiant leur comportement face au tissu urbain rigide, brouille la compréhension des relations entre ville et campagne lors du tout premier aménagement de l'espace conquis.

c. Colons

La déduction de colons accompagne à plus ou moins long terme toute fondation de colonie de type militaire²⁶. Pour la *Colonia Iulia Equestris*, ce caractère, affirmé par son qualificatif, tend à indiquer l'origine sociale des nouveaux arrivants: des cavaliers recrutés dans les détachements montés des légions de César. La confiscation de terres au profit des Romains provoqua alors une restructuration du parcellaire indigène, générant une organisation économique nouvelle. Pourtant, l'apparition sur les documents lapidaires, dès le 1^{er} s. apr. J.-C., d'une population indigène romanisée, tendrait à montrer que le changement du mode d'organisation agraire ne s'accompagna pas d'une transformation radicale de la structure sociale; à la place d'une brutale éviction des cultivateurs indigènes intervint une redistribution des lots nouvellement constitués, tant au bénéfice des vétérans de César que des habitants de la région.

Aucune indication, épigraphique ou archéologique, ne révèle les modalités de l'attribution des terres dans la région lémanique. La distribution des lots fut sans doute effectuée selon les prescriptions des *Gromatici Veteres*²⁷. D'après eux, chaque colon recevait, à la fin de la République, 1/8 à 1/4 de centurie, la surface allouée variant en fonction du grade du colon. On ne peut malgré tout s'en tenir à ces données théoriques, l'existence de divisions internes de centuries telles la *strigatio/scamnatio* supposant des formes plus complexes de partage. On peut envisager en outre des regroupements de lots intervenant au fil des ans²⁸, amenant la création de domaines étendus, et le

contrôle de la production agricole par un nombre restreint de propriétaires.

d. Répartition de l'habitat

Dans la plupart des cas, les vestiges des établissements ruraux sont les seuls éléments constitutifs du domaine gallo-romain qui aient subsisté. Malheureusement, l'absence de prospection systématique et l'impossibilité de fouiller tous les sites repérés rend difficile l'appréhension exacte de la densité de l'habitat et ne permet pas de connaître sa nature²⁹; de même, sa localisation est parfois aléatoire par le fait que le site a été répertorié à la suite de la seule découverte en surface de quelques fragments de tuiles ou de céramique. Ce dernier problème devient particulièrement aigu lorsqu'il s'agit d'étudier la position de l'habitat par rapport aux limites de la centuriation. C'est pourquoi l'étude a porté sur 57 sites de *villae*, connus soit par un plan complet ou partiel établi lors de fouilles, soit par un matériel typique recueilli lors d'investigations anciennes incomplètes³⁰.

A l'évidence, l'habitat se positionne de trois manières différentes dans l'espace couvert par la cadastration: à l'angle, sur le côté, ou à l'intérieur de la centurie³¹. Il est difficile de déterminer si, au moment de l'établissement du cadastre et de la construction de l'infrastructure du *fundus*, un plan directeur intervint pour normaliser la position des *villae* dans le quadrillage nouvellement imposé. Si tel était le cas, on devrait pouvoir établir un rapport direct entre habitat et cadastre: les établissements occupant un même emplacement dans la centurie seraient concomitants et contemporains de la limitation.

Selon l'orientation du cadastre, deux, parfois même trois sites se trouvent réunis dans une même centurie. On constate également que certaines associations se maintiennent inchangées d'un cadastre à l'autre³². Il est probable qu'on se trouve là en présence de *villae* et de leurs dépendances.

Une approche de la distribution de l'habitat non plus locale, au niveau de la centurie, mais globale, sur le plan de l'ensemble du réseau, fait apparaître le long des axes de la cadastration, *cardines* et *decumani*, une chaîne de sites témoignant de la concrétisation de la trame au sol. Ce fait est particulièrement net dans les zones à forte densité d'habitat, où la prospection a été systématique³³. L'étroitesse du nombre de données pour l'essentiel de la surface étudiée ne permet pas l'utilisation des statistiques. Un simple comptage toutefois met en relief la singularité du cadastre D, où le nombre de sites distribués le long des *decumani* est supérieur de plus de 1/3 à celui observés pour les autres cadastres.

La confrontation entre l'orientation du cadastre et celle de l'habitat pourrait fournir quelques indices chrono-

logiques en cas de coïncidence. Il faut pourtant considérer ces derniers avec prudence, puisqu'un même habitat peut être occupé pendant cinq siècles. D'autre part, il est difficile d'évaluer le degré de divergence acceptable entre deux orientations: l'écart peut provenir d'un relevé topographique imprécis ou d'une erreur lors de la construction de la *villa*. Sur 15 établissements – *villae* ou bâtiments d'exploitation – dont l'orientation a pu être calculée, 4 sont en relation avec un réseau et peuvent appartenir à deux cadastrations différentes³⁴. La dépendance de Tanay VD (n° 20)³⁵, orientée exactement sur le cadastre C, se trouve hors de ce dernier, d'après notre reconstitution; elle est en revanche comprise dans le quadrillage E. Dans la région genevoise, la *villa* de La Grange/commune de Genève (n° 9) et les structures situées à Vandoeuvres GE (n° 5) ont une direction commune; il en est de même à un degré près pour les *villae* de Perly-Certoux GE (n° 14) et Sécheron/commune de Genève (n° 10). Remarquons l'incompatibilité totale des établissements de Pully VD (n° 206) et Cuarnens VD (n° 102) avec l'une ou l'autre des centuriations proposées.

e. Villa et fundus

Les études concernant le territoire d'une *villa* et de son organisation sont extrêmement rares³⁶. Une première approche du problème se fonde sur l'hypothèse d'une continuité entre *villa* romaine et structures religieuses médiévales et fait coïncider, trop hâtivement peut-être, le *fundus* avec le *fiscus* ou la paroisse du Moyen Âge³⁷. L'optique archéologique en revanche considère la *villa* comme élément du cadastre, et essaie de définir la fonction des réseaux de centuriation qui gravitent autour d'elle³⁸. A l'indépendance économique, et peut-être juridique, du *fundus* généralement de type *concessus* fait écho cette centuriation locale, affranchie de l'organisation générale du territoire, marque sans doute du pouvoir de son propriétaire.

f. La région de Bernex GE

La structure d'une des centuriations reconstituées dans la région genevoise permet de formuler l'hypothèse d'un domaine cadastré indépendamment sur plusieurs centaines d'hectares. Le cadastre F s'étend essentiellement sur la rive gauche du Rhône, entre le fleuve et le Salève; c'est là, autour de Bernex GE, qu'il s'offre avec le plus de lisibilité. Le cas idéal d'un réseau cadastré lié à une *villa* implique une correspondance entre l'orientation des bâtiments et celle du cadastre. Ce n'est pas le cas pour la *pars rustica* de Bernex GE. L'absence de données concernant la *pars urbana* ne permet pas de pousser plus loin l'investigation. Il est possible aussi que la *villa* de Bernex GE ne soit que la dépendance d'un établissement plus important³⁹.

L'ampleur du *fundus* supposé de la *villa* est difficile à estimer. En admettant une extension minimale de 15 x 10 centuries et maximale de 25 x 30 centuries, au vu de la conservation actuelle de cadastre, on pourrait reconstituer un *infield* de près de 10000 ha ou de 28000 ha. Le domaine d'Argilly (Côte d'Or, France), seul point de comparaison à notre connaissance, couvre 32000 ha: l'existence d'un *fundus* de 10000 ha ou plus à Bernex GE n'est donc pas improbable. Les relations entre le cadastre F et les autres centuriations de la région lémanique sont difficiles à appréhender, la forte empreinte du cadastre local dans le paysage actuel rendant diffuses les orientations différentes. Toute proposition de chronologie relative est donc illusoire et devrait être remise en question par une recherche plus approfondie⁴⁰.

g. Territoire de colonie et cadastre

Les historiens ont souvent fait appel à la continuité entre circonscription coloniale et ecclésiastique médiévale pour déterminer la zone d'influence du centre politique. Si le fait est attesté pour certaines *civitates* en Gaule, pour Nyon en revanche, on s'abstiendra d'adhérer à cette hypothèse en l'absence d'arguments tangibles. En effet, une meilleure connaissance des formes d'organisation du sol a ouvert de nouvelles directions de recherche et débouché sur une question essentielle: le territoire de la colonie⁴¹ se superpose-t-il à l'espace cadastré? Les études entreprises ont montré l'autonomie des cadastres par rapport au cadre politique régional⁴². Ainsi, certaines centuriations de Romagne, ou le cadastre B d'Orange, englobent-ils plusieurs territoires, de statuts même différents.

Qu'en est-il pour le territoire de la *Colonia Iulia Equestris*?

La délimitation du territoire de Nyon VD n'a pas été remise fondamentalement en question depuis Th. Mommsen et F. Gingsins-La Sarra. Au Haut Moyen Âge, il serait passé en majeure partie dans le domaine des rois burgondes et aurait par la suite connu une destinée liée à l'histoire des possessions royales⁴³. Mommsen, puis Gingsins-La Sarra retracent les circonstances de l'établissement à l'Aubonne de la frontière entre diocèse de Genève et de Lausanne, reprenant la limite antique. Les frontières occidentale et septentrionale auraient été, quant à elles, fixées par la topographie au Fort-l'Ecluse, sur la rive droite du Rhône, ainsi qu'à la première chaîne du Jura. Un territoire exigu, donc, tampon entre la colonie d'Avenches et celle de Vienne, délimité par des frontières naturelles, hydrographiques et orographiques. Les réseaux de centuriation dépassent largement ce cadre. En effet, tous les cadastres repérés dans la région lémanique franchissent le Rhône, ne tenant compte ni du changement de colonie, ni de province. Le cadastre B est le meilleur exemple d'une

cadastration totalement indépendante d'un cadre juridique précis: il franchit également l'Aubonne comme les cadastres A, médiocrement conservé au-delà de la Venoge, et D, évanescents depuis la Morges. Ces deux dernières centuriations semblent donc réagir à l'obstacle de la Venoge plutôt qu'à celui de l'Aubonne. En outre, le cadastre C, reconnu à l'est de l'Aubonne, pourrait se terminer à cette rivière.

Ces observations n'autorisent aucune conclusion sur les limites de nos colonies. Elles confirment simplement l'impression de rapports étroits entre les habitants de la rive gauche et droite du Rhône, dont les terres, au moins à une certaine époque, étaient réunies dans un cadre spatial unique.

5. Aspects historique et chronologique des cadastrations

La chronologie des réseaux centuriés de nos régions doit être envisagée dans une dimension temporelle absolue et relative. Le cadastre est d'une part replacé dans un contexte historique large, d'autre part considéré par rapport aux autres centuriations.

Ainsi, la convergence d'éléments historiques et archéologiques détermine les moments où une restructuration du patrimoine foncier romain se justifie⁴⁴.

L'annexion des terres allobroges et de Genève au monde romain en 121 av. J.-C. marque la première étape de la conquête des régions occidentales de la Suisse actuelle; elle autorise théoriquement la mise en place sur la rive gauche du Rhône d'un quadrillage directeur du sol, selon un schéma voisin de celui appliqué à la région de Narbonne aux alentours de 118 av. J.-C. Nous n'estimons cependant pas qu'un de nos cadastres fasse partie de ce programme, car ils sont tous représentés à la fois sur la rive gauche et la rive droite du Rhône, celle-ci appartenant aux Helvètes, non pacifiés à cette date.

Ce ne serait donc pas avant le milieu du 1^{er} s. av. J.-C. qu'un aménagement systématique des campagnes selon des principes romains serait intervenu. La première cadastration de la région nyonnaise a pu être mise en place à trois moments de l'histoire de la colonie: avant l'édification de la ville⁴⁵, fonctionnant alors comme un véritable cadastre de conquête; lors de son établissement, vers 20–15 av. J.-C., régissant l'implantation des colons qui, s'ils ne sont pas arrivés plus tôt, doivent désormais prendre possession des campagnes; après la première phase de construction des bâtiments. Cette dernière solution semble improbable pour la raison énoncée à l'instant: une population uniquement citadine est difficilement concevable dans un système colonial fondé sur la complémentarité des rapports ville/campagne, et dont la fonction première est de donner des terres aux vétérans.

Si l'on peut cerner chronologiquement la création d'une première centuriation, est-il possible de situer les *renormationes* que la superposition de structures orthogonales implique, par l'examen des périodes d'innovations que connaît la partie occidentale du Plateau suisse?

A moins d'une cadastration précoce, dont l'utilisation, par manque de cultivateurs, n'est pas immédiate, et qui, de ce fait, se dégrade rapidement⁴⁶, ne répondant plus aux besoins d'une situation qui réclame une organisation rigoureuse du sol, une restructuration des terroirs dès le milieu du 1^{er} s., parallèle aux créations routières claudiennes, ou contemporaines de l'érection du *forum* primitif de Nyon VD, nous paraît prématurée. En revanche, les événements politiques de 69 apr. J.-C. et la fondation d'une colonie à Avenches VD, s'accompagnant sans doute de nouvelles conditions politico-juridiques, sont une cause probable de réformes agraires⁴⁷; c'est également à cette époque que le caractère monumental de la ville de Nyon se développe.

La période de prospérité dont bénéficie la Suisse romaine au 2^e s. apr. J.-C., conséquence d'une activité économique florissante, est également favorable à la mise en place de modes d'exploitation adaptés à une production plus intensive.

De même, les réparations que mentionnent les milliaires dans la première moitié du 3^e s. attestent la détérioration du réseau routier, et procèdent d'une démarche rénovatrice, issue du pouvoir central, mais dont le domaine d'application exact est impossible à fixer.

Les temps troublés dans lesquels s'engageaient dès la deuxième moitié du 3^e s. l'Empire romain, et qui touchèrent nos régions, durent être un facteur d'affaiblissement des cadastres.

La réorganisation des provinces sous Dioclétien, enfin, autorise l'hypothèse d'une dernière, ou de l'une des dernières *renormationes* de nos régions.

Soulignons le caractère théorique de cette évolution, qui justifie la pluralité des cadastres retrouvés, mais n'élucide en rien leur distribution dans le temps.

D'autre part, la présence dans la région lémanique d'une superposition de cadastres romains⁴⁸ exige l'examen des caractéristiques et du comportement des centuriations les unes par rapport aux autres, dans une optique diachronique et synchronique.

L'observation morphologique des cadastrations permet d'avancer quelques hypothèses: les réseaux qui ne se recoupent pas peuvent avoir existé simultanément; d'autres, se chevauchant, indiquent des *renormationes* successives qu'il est hasardeux de placer dans le temps⁴⁹.

Une composante du cadastre A permet toutefois de situer ce dernier plus précisément: son module, 705 m⁵⁰, a une signification historique. En effet, la métrique romaine connaît une évolution croissante et les petits modules – jusqu'à 705 m – sont antérieurs aux plus grands⁵¹. La

comparaison de cadastres de provinces différentes permet d'observer une fréquence non négligeable de modules de 705–706 m, en particulier en Narbonnaise, contemporains de fondations césariennes. L'extension du cadastre A, offrant un bon état de conservation surtout autour de Nyon VD, pourrait être compatible avec une datation haute, correspondant à la création de la colonie.

L'indice métrique n'est plus utilisable pour les cinq autres cadastres, qui semblent être fondés sur une valeur élevée du pied. L'orientation voisine de deux d'entre eux, N-22°E et N-26°E, ainsi que leur présence dans des secteurs bien différenciés, éloignés de plus de 60 km, permet malgré tout de poser l'hypothèse d'une coexistence plutôt que d'une succession de ces centuriations. Ce postulat s'appuie également sur la constatation qu'une succession – en l'espace de quatre siècles – d'un nombre somme toute élevé de cadastres, six ou plus, est surprenante.

La cadastration D, représentée surtout dans la région nyonnaise, pourrait faire partie de la même séquence chronologique. La présence de traces de même orientation dans la région genevoise incite toutefois à la prudence. Si la centuriation F est, comme nous le supposons, très limitée, elle peut également avoir fonctionné à côté d'autres structures centuriées.

Le cadastre B, lui, couvre dans son ensemble la région étudiée. Son extension peut être l'indice de sa précocité: les vastes centuriations sont caractéristiques des interventions triumvirales, césariennes, donc coloniales. Cependant, il outrepassé les frontières provinciales et nous permet de douter de sa réalité à une telle date, d'autant plus s'il se trouve en relation avec l'un des systèmes de la région d'Avenches VD. La fondation de cette colonie pourrait alors fournir un *terminus post quem* à la mise en place du cadastre B; la fourchette chronologique se resserre lorsque l'on prend en compte la situation économique de la région au 2^e s. apr. J.-C. Une intervention cadastrale de cette envergure au 3^e s. ou au 4^e s. apr. J.-C. nous paraît peu crédible.

6. Conclusion

Ces premières recherches présentent un aspect peu étudié de l'archéologie romande, dont nous avons tenté de montrer l'intérêt pour une meilleure connaissance de l'occupation du sol à l'époque romaine.

S'il reste un énorme travail à effectuer afin de préciser l'orientation, le module et l'extension de chaque centuriation, données de base qu'une analyse en cours du filtrage optique va permettre d'affiner, le bilan de cette étude est néanmoins positif.

La présence dans la région lémanique d'une pluralité de réseaux centuriés, dont l'un semble très vaste, est certaine, même si leur conservation est inégale, parfois excel-

lente – c'est le cas du cadastre C dans la région Echallens-Cossonay VD – mais quelquefois médiocre. Cette multiplicité de limitations ne va pas sans poser des problèmes (contemporanéité, *renormationes*) liés à la question historique.

La discordance entre cadastre rural et urbain est par ailleurs claire, de même que l'absence de centuriation dans les zones boisées et pentues du Jura.

Un autre acquis de cette étude est l'impossibilité de résoudre le problème des limites de la *Colonia Iulia Equestris* par le biais d'une recherche sur la cadastration. En effet, l'Aubonne, frontière présumée, n'a pas entravé l'extension de la trame centuriée.

Les recherches futures devraient permettre de préciser les relations entre habitat et cadastre, et de développer la

problématique liée aux voies romaines, médiévales et modernes dans une optique nouvelle.

Zusammenfassung

Diese ersten Untersuchungen zur römischen Katastration im Genferseegebiet gelten einem noch wenig bearbeiteten Aspekt der westschweizerischen Archäologie. Wir haben versucht, seine Bedeutung für unsere Kenntnis der Landaufteilung in römischer Zeit aufzuzeigen.

Sehr viel Arbeit wird noch nötig sein, um die Orientierung, den Modul und die Ausdehnung der verschiedenen Zenturiationen besser herauszustellen. Eine laufende Untersuchung durch optische Filtrierung wird hier einige

Liste des sites

No du site - No officiel de la commune - nom de la commune - code

Code:

1 villa de plan complet ou partiel connu

2 villa connue par des fouilles anciennes: plan et situation imprécis, matériel typique

3 établissement à fonction artisanale, religieuse ou autre

0 site connu uniquement par le matériel

1	Corsier	1	58	223	Arzier	0	115	70	Pampigny	0	172	61	La Sarraz	0
2	Jussy	1	59	225	Begnins	0	116	70	Pampigny	0	173	61	La Sarraz	0
3	Presinge	1	60	242	Gland	2	117	70	Pampigny	0	174	61	La Sarraz	0
4	Vandoeuvres	2	61	242	Gland	0	118	70	Pampigny	0	175	57	Ferreyres	0
5	Vandoeuvres	3	62	242	Gland	0	119	16	Apples	0	176	69	Orny	0
6	Vandoeuvres	3	63	242	Gland	3	120	16	Apples	0	177	69	Orny	2
7	Vandoeuvres	0	64	336	Rolle	1	121	16	Apples	0	178	69	Orny	0
8	Choulex	3	65	328	Bursins	0	122	16	Apples	0	179	69	Orny	0
9	Genève	1	66	329	Burtigny	0	123	162	Clarmont	0	180	69	Orny	0
10	Genève	1	67	25	Marchissy	0	124	162	Clarmont	0	181	96	Oulens-sous-Echallens	0
11	Genève	3	68	25	Marchissy	0	125	183	Vaux-sur-Morges	2	182	86	Eclagnens	0
12	Carouge	0	69	24	Longirod	0	126	164	Denens	0	183	79	Assens	0
13	Bardonnex	2	70	24	Longirod	2	127	164	Denens	0	184	93	Malapalud	0
14	Perly	1	71	23	Gimel	0	128	185	Vilars-sous-Yens	0	185	100	Poliez-Pittet	2
15	Bernex	1	72	32	Saubraz	0	129	185	Vilars-sous-Yens	0	186	81	Bottens	0
16	Meyrin	2	73	19	Berolle	0	130	169	Etoy	2	187	82	Bretigny-s-Morens	0
17	Satigny	1	74	19	Berolle	0	131	169	Etoy	0	188	94	Morrens	0
18	Dardagny	0	75	20	Bière	3	132	179	Saint-Prex	3	189	94	Morrens	1
19	Chancy	1	76	20	Bière	3	133	179	Saint-Prex	2	190	128	Cheseaux	2
20	250 Tannay	3	77	22	Féchy	0	134	179	Saint-Prex	2	191	76	Sullens	0
21	232 Commugny	2	78	22	Féchy	0	135	173	Lussy-sur-Morges	0	192	76	Sullens	0
22	232 Commugny	1	79	335	Perroy	0	136	173	Lully	0	193	76	Sullens	0
23	238 Founex	2	80	22	Féchy	0	137	182	Tolochenaz	0	194	129	Crissier	0
24	226 Bogis-Bossey	0	81	326	Allaman	0	138	182	Tolochenaz	0	195	129	Crissier	1
25	234 Crans	0	82	326	Allaman	0	139	167	Echichens	2	196	131	Jouxteins-Mézery	2
26	244 La Rippe	0	83	326	Allaman	2	140	180	St-Saphorin-s-Morges	0	197	143	Jouxteins-Mézery	0
27	230 Chésereux	0	84	17	Aubonne	0	141	180	St-Saphorin-s-Morges	0	198	168	Ecublens	0
28	230 Chésereux	0	85	156	Buchillon	2	142	180	St-Saphorin-s-Morges	0	199	168	Ecublens	0
29	243 Grens	0	86	158	Bussy-Chardonney	0	143	75	Severy	0	200	132	Lausanne	0
30	243 Grens	0	87	188	Yens	2	144	187	Vullières	2	201	132	Lausanne	3
31	243 Grens	0	88	188	Yens	0	145	187	Vullières	0	202	132	Lausanne	1
32	240 Gingins	2	89	188	Yens	0	146	154	Aclens	0	203	132	Lausanne	1
33	240 Gingins	3	90	18	Ballens	0	147	78	Vufflens-la-Ville	0	204	132	Lausanne	3
34	249 Signy-Avenex	0	91	18	Ballens	0	148	78	Vufflens-la-Ville	0	205	132	Lausanne	0
35	246 Nyon	0	92	18	Ballens	0	149	78	Vufflens-la-Ville	0	206	136	Pully	1
36	246 Nyon	2	93	18	Ballens	0	150	65	Mex	0	207	147	Lutry	0
37	246 Nyon	2	94	26	Mollens	2	151	65	Mex	2	208	147	Lutry	0
38	246 Nyon	0	95	26	Mollens	0	152	58	Gollion	0	209	147	Lutry	2
39	246 Nyon	2	96	68	Montricher	1	153	58	Gollion	0	210	147	Lutry	0
40	246 Nyon	0	97	68	Montricher	0	154	58	Gollion	2	211	147	Lutry	0
41	246 Nyon	0	98	68	Montricher	0	155	58	Gollion	0	212	147	Lutry	0
42	246 Nyon	0	99	62	L'Isle	0	156	58	Gollion	0	213	147	Lutry	0
43	247 Prangins	2	100	53	Cuarnens	0	157	51	Cossonay	2	214	147	Lutry	0
44	247 Prangins	2	101	53	Cuarnens	0	158	51	Cossonay	0	215	153	Villette	0
45	236 Duillier	0	102	53	Cuarnens	1	159	74	Senarclens	0	216	146	Grandvaux	0
46	236 Duillier	0	103	53	Cuarnens	0	160	74	Senarclens	0	217	143	Cully	3
47	236 Duillier	3	104	303	La Praz	2	161	74	Senarclens	0	218	143	Cully	0
48	251 Trelex	2	105	66	Moiry	0	162	72	Penthaz	0	219	143	Cully	0
49	251 Trelex	0	106	50	Chevilly	0	163	72	Penthaz	0	220	149	Riex	2
50	251 Trelex	0	107	50	Chevilly	0	164	71	Penthaz	0	221	148	Puidoux	0
51	251 Trelex	0	108	60	La Chaux	2	165	63	Lussey	0	222	148	Puidoux	2
52	248 Saint-Cergue	3	109	60	La Chaux	0	166	63	Lussey	0	223	148	Puidoux	2
53	28 Saint-Cergue	0	110	59	Grancy	2	167	63	Lussey	0	224	150	Rivaz	0
54	241 Givrins	0	111	59	Grancy	0	168	54	Dailens	0	225	132	Lausanne	0
55	241 Givrins	2	112	59	Grancy	0	169	54	Dailens	0	226	142	Chexbres	0
56	241 Givrins	0	113	70	Pampigny	0	170	56	Eclépens	0	227	153	Villette	0
57	239 Genolier	3	114	70	Pampigny	0	171	56	Eclépens	0	228	186	Vufflens-le-Château	0
											229	75	Sévery	0

Präzisierung erlauben. Die Bilanz unserer Untersuchungen ist aber jetzt schon durchaus positiv.

So lassen sich im Genferseegebiet mehrere Zenturiationsnetze, darunter ein offensichtlich sehr ausgedehntes, nachweisen. Sie sind ungleich gut erhalten, neben sehr gut sichtbaren – z.B. Kataster C in der Region Echallens-Cossonay VD – gibt es eher mässig erhaltene Systeme. Diese Vielzahl von Limitationen wirft Fragen auf (Gleichzeitigkeiten, Renormationen), die nur im historischen Kontext zu beantworten sind.

Die Differenzen zwischen ländlichem und städtischem Kataster sind klar, ebenso das Fehlen von Zenturiation im Bereich der bewaldeten Jurahänge.

Eine weitere Erkenntnis hat diese Untersuchung gebracht: Die Grenzen der Colonia Iulia Equestris lassen sich durch die Katastrationsforschung nicht erfassen. Die Aubonne, die als Koloniegrenze angenommen worden war, bildet jedenfalls für den Zenturiations-Raster keine Grenze.

Weitere Forschungen werden dem Verhältnis zwischen Siedlung und Kataster gelten und den Problemkreis der römischen, mittelalterlichen und modernen Verkehrswege unter diesen neuen Aspekten angehen müssen.

Nathalie Pichard
Av. de Préfaully 68
1020 Renens

Marina Andres-Colombo
La Coccinelle
1831 Les Moulins

Notes

- 1 Cet article présente les résultats d'une recherche effectuée par Nathalie Pichard dans le cadre d'un mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne en octobre 1986. Certains points particuliers de cette étude concernent essentiellement la Colonia Iulia Equestris dont le territoire est intégralement compris dans la zone que nous avons traitée.
- 2 Pélichet 1947.
- 3 F. Blume et al. 1948.
- 4 Genève: Broise 1974. Grosjean 1985. Itie et Paunier 1977. Bière: Dovring 1950. Lausanne: Viredaz 1971.
- 5 Dix CN au 1:25000 sont concernées par ce travail: CN 1222, 1223, 1241, 1242, 1243, 1261, 1280, 1281, 1300, 1301.
- 6 Cette étape essentielle de la méthode détermine les phases suivantes du travail et leur succès.
- 7 Il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir les originaux de la carte Siegfried pour effectuer les opérations de report.
- 8 En raison du champ spatial de l'étude, seules les cartes 1261-Nyon et 1223-Echallens ont profité des indications recueillies dans les cartes communales et les plans cadastraux; le réseau de communication des autres régions n'a été reconstitué qu'avec l'aide de la carte Siegfried. Enfin, la carte 1280-Gex et les parties françaises des cartes 1281-Coppet, 1300-Chancy, 1301-Genève n'ont bénéficié d'aucun apport historique.

- 9 Nous avons en fait reconstitué le principe du filtrage optique (Chouquer et Favory 1980).
- 10 Le module de 708 m a été jugé satisfaisant pour une première approche; parmi les grands modules, il correspond en effet à une valeur moyenne.
- 11 Chouquer 1982, 27–53; 98–132.
- 12 Les délais extrêmement longs exigés pour le filtrage optique des clichés aériens ne nous ont hélas pas permis d'avoir recours à cette technique. Quant aux autres aspects de la méthode globale, ils ont dû être délaissés pour l'instant, vu l'énorme investissement en temps qu'ils nécessitent.
- 13 Ces qualificatifs sont indicatifs, ils ont été attribués sur la base de critères chronologiques pouvant à tout moment être remis en question. Cf. chapitre 5.
- 14 Les inclinaisons sont calculées d'après le nord géographique.
- 15 G. Grosjean (1956) La limitation romaine autour d'Avenches. Le Globe, 95, 70–71.
- 16 Notons que le degré de conservation de nos cadastres diffère; une centuriation mal conservée ne doit néanmoins pas pour autant être éliminée si, comme c'est le cas ici, suffisamment de traces coïncident avec le quadrillage théorique.
- 17 CN 1222: L'Isle 521250/635000; Cuarnens 523450/164200.
- 18 N° 102. H. Felka, F. Loi-Zedda (1982) La villa gallo-romaine de Cuarnens. *Études de Lettres* 1, 49–79.
- 19 Chouquer 1982, 253.
- 20 Le tracé exact de cette route ainsi que les modifications qu'il a dû subir devront être précisés par une recherche dans les plans cadastraux des communes qu'il traverse.
- 21 Le passage d'une limite principale à une limite intermédiaire est un phénomène très fréquent dans notre région.
- 22 C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait figurer sur nos cartes restituant la cadastration les voies supposées romaines. Dernière étude sur les voies romaines de la région cf. F. Mottas (1982) Les voies romaines en terre vaudoise. *Strasse und Verkehr*, 68, 112–115.
- 23 Broise 1974, 89–106 et carte.
- 24 Le long des sites n° 84, 87, 86, 125.
- 25 Les vici de Genava et Lousonna ne présentent pas véritablement de quadrillage urbain, la direction des rues étant déterminée par la topographie.
- 26 Il semble qu'à Avenches, dont le statut est discuté, il y ait eu des colons; par contre à Vienne, colonie honoraire, le cas est moins clair.
- 27 État de la question dans Chouquer 1982, 397–398 et F. Favory 1983, 80–90.
- 28 Les colons recevaient par tirage au sort des parcelles dans différentes centuries, probablement en fonction de la productivité des sols. Ils pouvaient aussi louer ou acheter à la colonie des terrains: une inscription trouvée à Genève, CIL 12, 2610, témoigne de la vente d'un terrain par l'État à un particulier.
- 29 Sur la base de la carte archéologique établie par les MHA VD, ainsi que des indications que nous ont fourni les divers articles et ouvrages pour le canton de Genève, 17 habitats – dont huit dans le canton de Vaud – (n° 1, 2, 3, 9, 10, 14, 15, 17, 19, 22, 64, 96, 102, 189, 202, 203, 206), soit 7,5 % des 229 sites répertoriés, sont considérés comme des établissements de type villa; 40 sites, 17,5 % des habitats, ont fourni un matériel typique, aucun plan néanmoins n'existe; enfin, 74,5 % soit 171 sites ne sont connus que par prospection au sol.
- 30 Cf. annexe 1, code n° 2.
- 31 Cadastre A: 43 % des sites situés à l'angle ou sur une limite de centuriation (sur un total de 52 établissements); cadastre B: 27 % (sur 52 établissements); cadastre C: 31,5 % (sur 39 établissements); cadastre D: 46 % (sur 52 établissements); cadastre E: 33 % (sur 15 établissements); cadastre F: 28,5 % (sur 14 établissements).
- 32 N° 78 et 79; 80 et 81; 188 et 189; 201 et 202. Cf. annexe 1 et cartes.
- 33 Essentiellement dans la région de Cossonay VD.
- 34 Cadastre A (N-60,5°E): n° 195 (N-62,0°E); cadastre B (N-42,5°E): n° 14 (N-44,0°E), n° 17 (N-41,5°E); cadastre C (N-26°E): n° 20 (N-26°E).
- 35 Situation des sites numérotés. Cf. annexe 1.
- 36 Les Gromatici Veteres décrivent deux types de fundus entretenant un rapport particulier avec l'ager: Le fundus exceptus et concessus.
- 37 Le rapprochement a été fait pour la villa de Commugny (n° 22). Cf. H. Châtelain (1976) La villa romaine de Commugny. *HA*, 26, 44–46.
- 38 Deux recherches récentes ont fait apparaître une organisation parcellaire propre à l'établissement rural. Ph. Corrotte (1985) La reconstitution du domaine romano-indigène d'Argilly (Côte d'Or). *Mémoire de maîtrise d'histoire ancienne* (dactylographié), Besançon. R. Compantangelo (1985) Un domaine romain en Gaule du centre-est: Tourmont (Jura). *Dialogues d'Histoire Ancienne* 11, 25–67.
- 39 Paunier 1981, 112.
- 40 L'étude systématique du parcellaire entourant la villa de Bernex GE,

puis celle des communes concernées par l'extension du cadastre, dégraderait peut-être les structures agraires primitives antiques (limites de champ) et la voirie. Il faudrait également procéder au dépouillement des documents médiévaux et à la cartographie des points remarquables qui y sont sans doute mentionnés, ceci d'autant plus que la région de Bernex a été le centre d'un des décanats du diocèse de Genève. Cette recherche permettrait d'informer ou de vérifier l'hypothèse communément admise selon laquelle la paroisse rurale s'est formée à partir d'une villa antique.

- 41 Ou de territoire de statut juridique différent, la cadastration ne se restreignant pas au seul territoire colonial.
- 42 Chouquer 1982, 343.
- 43 F. Gingins-La Sarra (1865) Histoire de la Cité et du Canton des Equestres, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande, 20, Lausanne.
- 44 Nous prenons en compte quelques points importants de l'histoire de l'occupation romaine en Suisse romande: 121 av. J.-C.: annexion du territoire allobroge à la Narbonnaise; 50–45/44 av. J.-C.: fondation de Nyon et Augst par César; 47 apr. J.-C. environ: construction de la route du Grand-St-Bernard; 69 apr. J.-C.: soulèvement des Helvètes; sous Vespasien, érection au rang de colonie d'Avenches; Dioclétien: restructuration administrative des provinces, création de la Maxima Sequanorum.
- 45 Rappelons qu'à Nyon existe une discordance entre archéologie et histoire: le matériel archéologique le plus précoce date les premières constructions romaines aux alentours de 20–15 av. J.-C. tandis que l'on place la création de la Colonia Iulia Equestris entre 50 et 45 av. J.-C. On suppose alors que la fondation effective de la colonie est intervenue plusieurs années après la décision politique, ou que les vétérans ont été rappelés à la suite des guerres civiles.
- 46 Si la présence romaine ne fut que théorique entre 45 et 20 av. J.-C., les indigènes prirent sans doute à nouveau le contrôle des terres, en ne respectant pas forcément les structures imposées par les Romains.
- 47 Vespasien pratiqua une politique de rebornage active, dont les sources littéraires et épigraphiques rendent compte. Le cadastre d'Orange fait partie de ce programme de rénovations.
- 48 La constance de l'orientation et de la périodicité typique prouve leur appartenance à l'époque romaine.
- 49 Nous sommes conscientes que les quelques données chronologiques proposées ici sont sujettes à caution et provisoires.
- 50 Même s'il est extrêmement difficile d'arrêter avec certitude la valeur d'un module, il apparaît clairement que celui du cadastre A est faible.
- 51 L'exception est néanmoins de mise: les cadastres B et C d'Orange ont des modules de 708 m et 709 m, alors qu'ils sont triumviral et césarien.

Bibliographie

- Cadastres et espace rural. Approches et réalités antiques.* Actes de la Table Ronde de Besançon, juin 1980. (1983) Paris.
- Misurare la terra: centuriazione e coloni nel mondo romano: città, agricoltura, commercio* (1985) Catalogue de l'exposition, Modène.
- Blume, F., Lachmann, K., Rudorff, A. (1848) Die Schriften der römischen Feldmesser. Berlin.
- Broise, P. (1974) Genève et son territoire dans l'Antiquité. Coll. Latomus, Bruxelles.
- Chouquer, G., Favory, F. (1980) Contribution à la recherche des cadastres antiques. Traitement des photographies aériennes par filtrage optique en lumière cohérente. Approche historique des problèmes de la cadastration antique en Gaule. Paris.
- Chouquer, G. (1982) Les cadastres romains. Approche morphologique et problèmes. Thèse inédite, Besançon.
- Dovring, F. (1950) Etudes sur le cadastre médiéval en Suisse romande. RHV, 30, 198–293.
- Favory, F. (1983) Propositions pour une modélisation des cadastres ruraux antiques. Cadastres et espace rural. Approches et réalités antiques. Besançon, 51–135.
- Frei-Stolba, R. (1976) Die römische Schweiz: Ausgewählte staats- und verwaltungsrechtliche Probleme im Frühprinzipat. Aufstieg und Niedergang der römischen Welt, 2, 5, 1, 288–403.
- Grosjean, G. (1985) Jagd auf Quadrate. Neue Aspekte und Hypothesen zur römischen Limitation in der Westschweiz und eine Kartenprobe. JbBHM, Festschr. H.-G. Bandi, Bern, 147–156.
- Itie, R., Paunier, D. (1977) Des vestiges de centuriation à Genève? Dossiers de l'Archéologie, 22, 88–91.
- Krauer, A.-P. (1984) Recherches sur l'occupation du territoire à l'époque romaine et au Haut Moyen Age (régions de Cossonay et de Nyon VD). Méthodologie, résultats et perspectives. Mém. de licence, Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, inédit.
- Paunier, D. (1981) La céramique gallo-romaine de Genève, de La Tène finale au royaume burgonde (1er s. av. J.-C. – 5e s. apr. J.-C.). Genève–Paris.
- Pélichet, E. (1947) Contribution à l'étude de l'occupation du sol de la Colonia Iulia Equestris. Beiträge zur Kulturgeschichte, Festschr. R. Bosch. Aarau, 117–136.
- Pélichet, E. (1949) Le problème de la frontière ouest des Helvètes au début du 1er s. av. J.-C. Atti del 1° convegno preistorico italo-svizzero. Como, 96–103.
- Viredaz, M. (1971) Quand les Romains aménageaient la région lausannoise. Feuille d'avis de Lausanne, 4–5.9.1971, 13.

LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1285, 1281, 1295, 1301)

Cadastre A



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1285, 1281, 1295, 1301)

Cadastre B



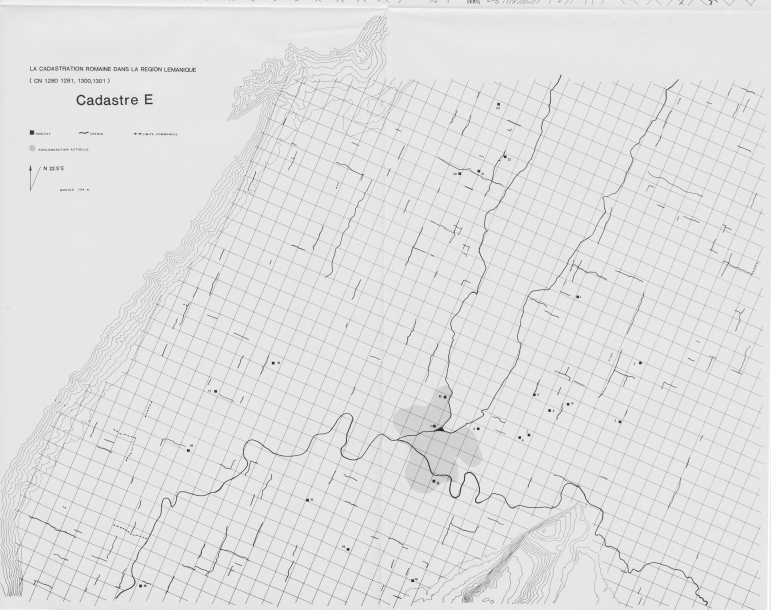
LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1285, 1281, 1295, 1301)

Cadastre D



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1285, 1281, 1295, 1301)

Cadastre E



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1241, 1261)

Cadastre A



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1241, 1261)

Cadastre B



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1241, 1261)

Cadastre C



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1241, 1261)

Cadastre D



LA CADASTRATION ROMAINE DANS LA REGION LEMANIQUE
(CN 1280, 1281, 1300, 1301)

Cadastre F

